

Le projet de société

28-09-2009

AVERTISSEMENT

Un Parti politique digne de ce nom doit nécessairement fonder son action politique sur un sous-bassement idéologique clairement défini.

Le présent document rassemble un certain nombre d'idées et de points de vue qui, sans être exhaustifs, peuvent constituer une base à partir de laquelle tout responsable du parti, en fonction de son domaine de compétence, pourra contribuer à la grande réflexion devant aboutir à l'élaboration d'un projet de société original et qui placerait le CLR dans une position de choix en matière de réflexion sur le développement du Gabon.

SOMMAIRE

Introduction : L'idéologie de la Réforme Libérale

Chapitre I : La Réforme libérale, la démocratie pluraliste et la notion de centrisme.

Chapitre II : La Réforme libérale et l'Etat de droit.

Chapitre III : La Réforme libérale et l'aménagement de l'espace gabonais.

Chapitre IV : La Réforme libérale et la politique économique et financière.

Chapitre V : La Réforme libérale et la politique sociale et de la santé publique.

Chapitre VI : La Réforme libérale et la politique culturelle et de la communication.

Chapitre VII : La Réforme libérale, la formation et la gestion des ressources humaines.

Chapitre VIII : La Réforme libérale et la souveraineté.

Introduction : L'idéologie de la réforme Libérale.

Depuis l'avènement de la démocratie pluraliste consécutive à la conférence Nationale de 1990, le paysage politique gabonais connaît une effervescence caractérisée principalement par une compétition acharnée, et souvent désordonnée, entre les différentes formations politiques ayant occupé un espace qui, jusqu'à cette date historique, était la propriété institutionnelle et exclusive du Parti Démocratique Gabonais.

Chacune de ces structures partisans affirme détenir le remède susceptible d'enrayer les maux dont souffre la société gabonaise. Leurs projets de société et autres programmes d'action politique ou de gouvernement sont ainsi présentés comme autant de recettes miracles susceptibles de sortir le pays de cette crise profonde et multiforme qu'il traverse.

Cependant un examen attentif de ces différentes propositions révèle d'innombrables lacunes dues essentiellement au caractère irréaliste de nombre des solutions proposées qui sont très souvent en décalage avec les réalités gabonaises.

C'est pour cette raison que la Convention des Libéraux Réformateurs, dans sa quête pour la construction d'un Gabon où il fait bon vivre, a opté pour une position pragmatique à savoir le centrisme politique dont l'idée fondamentale consiste à procéder à une synthèse judicieuse des valeurs les plus nobles du génie politique gabonais et planétaire afin de faire triompher les idéaux que représentent la vie, la liberté et le bonheur de tous les gabonais, et cela grâce à la mise en oeuvre de l'idéologie de la Réforme libérale qui sous-tend la démarche politique du C.L.R .

En effet, la philosophie politique qui guide l'action du C.L.R trouve ses fondements dans le principe idéologique que constitue la Réforme libérale.

La Réforme préconisée par le C.L.R est celle qui privilégie une démarche politique volontariste dont l'objectif

principal est la transformation des procédures et des institutions politiques, économiques, sociales et culturelles du Gabon, grâce à l'utilisation des moyens légaux et en procédant par étapes successives et non brutales. La réforme céleriste tend donc à une amélioration progressive et limitée de la société gabonaise, dans le cadre des institutions existantes et en excluant tout recours à l'action révolutionnaire.

Quant à ce qui concerne l'option libérale, le CLR y adhère en considérant que cette doctrine politique et économique lorsqu'elle est adaptée aux réalités de notre société, est susceptible de permettre au Parti d'atteindre ses buts à savoir garantir la vie, la liberté et le bien-être social de tous les gabonais.

Le libéralisme prôné par le C.L.R est favorable au désengagement progressif de l'Etat du secteur productif. La croissance et le développement du pays doivent nécessairement se fonder sur la confiance faite à l'individu et à sa capacité d'initiative plutôt que sur la mise en oeuvre de processus de contrainte ou d'encadrement collectif. Il importe de susciter la libre concurrence des agents économiques et principalement des entreprises qui sont créatrices d'emplois et donc de bien-être social.

Du point de vue politique, l'orientation libérale vise à limiter les pouvoirs de l'Etat au regard des libertés individuelles. Il s'agit pour l'Etat d'obéir au principe de séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, et judiciaire). Le C.L.R opte pour une démocratie représentative et parlementaire.

Néanmoins, le C.L.R pense qu'il est hasardeux d'appliquer brutalement le libéralisme dans un environnement mal préparé. Il convient alors de procéder par des réformes successives et des explications cohérentes afin d'atteindre le bien-être social, la vie, la liberté et le bonheur, objectifs prioritaires de l'action politique du C.L.R.

Le présent projet de société en tant que projection dans le futur de la société gabonaise telle que la conçoit le Parti, se place donc dans la logique d'une réforme libérale, concrète et tous azimuts de l'espace social gabonais en vue, notamment, de restructurer et redynamiser nos institutions publiques, développer l'économie nationale, redonner confiance aux gabonais afin qu'ils relèvent les grands défis du moment et ceux du troisième millénaire qui, déjà, frappe à nos portes.

Chapitre I : La Réforme Libérale, la Démocratie Pluraliste et le Centrisme politique

Le C.L.R est un partisan inconditionnel de la sauvegarde et de la consolidation d'une véritable démocratie pluraliste se nourrissant d'un débat contradictoire et mû par un esprit de dialogue, de tolérance et de respect de l'autre.

En effet, si la démocratie suppose, entre autres choses, l'existence, et l'expression d'une pluralité d'opinions, la pratique d'élections libres et transparentes ainsi que le gouvernement de la majorité, elle nécessite également un état d'esprit caractérisé par l'exaltation chez les citoyens de valeurs telles que, la vertu, le scrupule, le sens civique et le respect de l'adversaire qui n'est pas un ennemi.

Pour le C.L.R, le gouvernement de la majorité ne signifie pas l'exclusion de la minorité. D'où son attachement à l'idée de consensus qui suppose un dépassement de soi-même et une concertation permanente avec l'autre. Il ne s'agit nullement de compromission ou de reniement de soi, mais plutôt d'une volonté de préserver l'intérêt général au détriment des intérêts partisans. En effet, savoir écouter l'autre, afin de retirer la substance positive de son discours est déjà trouver un début de solution aux problèmes qui nous sont posés, cette conception justifie la position centriste adoptée par le CLR au sein de l'espace politique gabonais.

Cette notion de centre politique n'a, bien sûr, rien de commun avec une logique droite gauche ainsi que cela se conçoit en Occident. Le centre dont se réclame le C.L.R est celui du refus des extrémismes et de la défense et la sublimation des valeurs fondamentales que sont la modération, le sens de la mesure, l'esprit d'ouverture, la solidarité, le respect de l'autre, la tolérance, la fraternité l'équité, la liberté et l'égalité. Le centre revendiqué par le C.L.R est enfin celui de l'universalité et qui s'oppose à la bipolarisation de l'espace politique gabonais entre deux camps rivaux qui se présenteraient comme les uniques alternatives permettant de résoudre les problèmes que rencontrent les gabonais.

Chapitre II : La Réforme Libérale et l'Etat de Droit.

La démocratie ne peut véritablement se construire que dans le cadre d'un Etat de droit respectueux et garant des libertés individuelles et collectives. Pour le CLR ces principes fondamentaux ne doivent pas se limiter aux simples déclarations d'intention, mais surtout être appliqués et vécus au quotidien.

«est pour cette raison que le CLR est déterminé à contribuer à l'instauration d'un véritable Etat de droit en prenant position en faveur notamment :

- Du développement et de l'amélioration des modalités de la libre expression des opinions et des idées ainsi que la liberté d'aller et venir. Dans les limites du respect du droit d'autrui et de l'ordre public, ces libertés fondamentales devront être renforcées en assurant l'égal accès des acteurs politiques aux médias d'Etat qui sont la propriété de tous les Gabonais.
- De la prévention de l'intimidation, de la menace ou de la sujétion exercées sur les agents de l'Etat, ceux du secteur privé et les journalistes en raison de leur sensibilité politique;
- Du renforcement de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs constitués et notamment celle de la magistrature afin notamment que le juge dise le droit dans la liberté de sa conscience et de son intime conviction et, qu'à cette occasion, la loi soit appliquée en toute impartialité.
- De la promotion de la probité et de la transparence dans la vie politique nationale et dans la gestion quotidienne des finances et autres ressources de l'Etat;
- De la protection et du renforcement de la forme républicaine et du caractère laïc de l'Etat.
- De la restauration de l'autorité de l'Etat et du respect de la légalité républicaine qui fait obligation à tous de se soumettre aux lois et règlements, à commencer par la Constitution de la République. En effet, nul ne doit se situer au dessus de la loi et il importe donc de veiller à ce que la légalité républicaine soit le guide des actions de tous ceux qui sont appelés à agir dans l'intérêt du pays quels qu'ils soient.

Le bien-être collectif et individuel ainsi que la sécurité des personnes et des biens sont à ce prix..

- De l'élaboration d'un code de bonne conduite entre agents et usagers de l'administration d'Etat afin de moderniser le service public tout en améliorant sa qualité et son impartialité, écartant ainsi tout risque de politisation de l'appareil administratif et judiciaire.
- Du rapprochement du citoyen avec l'Etat grâce à une politique de déconcentration et de décentralisation qui passe par une plus grande responsabilisation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales .

Chapitre III : La Réforme Libérale et l'Organisation de l'Espace Gabonais

La noble et légitime ambition du CLR d'assurer la vie, la liberté et le bonheur de tous les gabonais ne peut devenir une réalité que si les bénéficiaires d'une telle politique profitent effectivement à l'ensemble des citoyens quelque soit l'endroit où ils se trouvent sur le territoire national.

D'où le projet du CLR d'organiser de manière plus rationnelle l'espace territorial gabonais afin notamment de résorber le développement inégal qui existe entre les provinces du pays.

A cet égard, la perspective de développement que le CLR se propose de mettre en oeuvre au Gabon a pour objectif, non seulement de promouvoir une dynamique d'échanges économiques, culturels et humaines entre les différentes contrées du pays, mais également de procéder à un redéploiement des activités politiques et administratives du centre décisionnel vers les zones périphériques afin de rapprocher l'Etat du citoyen et d'enraciner définitivement la démocratie par le truchement d'une incitation à une meilleure participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Pour y parvenir, le CLR est favorable à la mise en oeuvre d'une politique articulante autour de trois grandes orientations à savoir :

- La décentralisation du pouvoir décisionnel
- La déconcentration administrative
- L'aménagement rationnelle du territoire

* La Décentralisation

Cette première grande orientation suppose que soit opérée une réforme en profondeur de l'Etat gabonais et plus singulièrement de son administration territoriale. Une telle réforme doit se faire de façon progressive avec l'adoption d'un certain nombre de textes juridiques (lois, décrets etc...) qui devront nécessairement être adaptées aux conditions de vie locales. La politique de décentralisation se doit d'aller dans le sens d'une

meilleure répartition des compétences et du pouvoir décisionnel entre le centre politique et les institutions locales. Parmi les effets d'une telle politique, on peut citer notamment le désengorgement de la machine administrative étatique, le rapprochement des citoyens de ceux qui administrent et la prise en charge par les populations de la gestion de leurs propres affaires.

Pour le CLR, la réforme décentralisatrice doit se faire à partir des quatre principaux axes suivants :

1- La libre administration des collectivités locales (Communes, Assemblées départementales, Communes rurales) par des Conseils ou Assemblées élues, sans intervention de l'Etat qui ne joue qu'un rôle de contrôle et d'encadrement par le biais de son représentant local (Gouverneur ou Préfet).

2- Le transfert de certaines compétences de l'Etat vers les collectivités locales et notamment des tâches d'intérêt local qui n'ont pas besoin d'être gérées par l'Etat et qui sont orientées vers des projets de développement local (aménagement urbain, éducation, police municipale, voirie, santé, sport, culture, etc...). En bref, les affaires communales à la Commune, les affaires départementales au Département et les affaires nationales à l'Etat.

3- Le transfert de moyens financiers conséquents doit accompagner le transfert des compétences afin que les collectivités locales puissent fonctionner normalement en se dotant notamment des moyens matériels et humains adéquats.

4- Il importe enfin, d'aménager les conditions de la démocratie locale qui passe nécessairement par une véritable participation des citoyens à la gestion de leur localité.

* La Déconcentration

Cette seconde orientation va de pair avec la décentralisation. En effet, pour que la décentralisation soit viable, elle doit avoir pour complément administratif, la déconcentration en considérant qu'à un pouvoir décentralisé doit correspondre un pouvoir déconcentré de même force.

La déconcentration permet de corriger les principaux risques de déviation de la décentralisation en garantissant la cohérence de l'autorité de l'Etat ainsi que l'unité qui reste un préalable et un impératif pour la démocratie.

La déconcentration permet, enfin, de garantir la mission générale et permanente du représentant local du pouvoir central qui est le responsable des services extérieurs de l'Etat et interlocuteur privilégié des autorités décentralisées.

* L'Aménagement du Territoire et la Planification Décentralisée.

La décentralisation et la déconcentration doivent nécessairement s'accompagner d'une politique vigoureuse et volontariste d'aménagement du territoire gabonais. Celle-ci constitue, en effet, la garantie d'une plus grande justice pour tous les gabonais quelque soit l'endroit où il se trouve sur le territoire national; elle correspond au vœu du CLR de garantir le bonheur de tous.

La politique d'aménagement du territoire telle, que la conçoit le CLR est celle qui est destinée à assurer un équilibre harmonieux des hommes, des activités et des équipements sur l'ensemble du territoire, et à promouvoir, de ce fait, la cohésion nationale. Il s'agit donc de procéder à une répartition rationnelle des ressources tirées de la croissance nationale entre l'ensemble de la population nationale. Le but final est d'aboutir à l'épanouissement d'une vie économique, sociale et culturelle à tous les niveaux de la vie collective (villages, communes rurales et urbaines, départements, provinces). Les collectivités locales doivent nécessairement être associées à l'élaboration de toute politique d'aménagement du territoire et notamment à la conception et à l'application du plan quinquennal de développement économique et social.

Chapitre IV : La Réforme Libérale et la Politique Economique et Financière

Pour le CLR, garantir la vie, la liberté et le bonheur à tous les Gabonais implique nécessairement que soit mis en oeuvre un processus de croissance économique sain et durable. Il faut, pour cela, assurer une gestion rationnelle de l'économie et des finances publiques.

La Réforme libérale ne s'accommode guère d'une politique interventionniste de l'Etat dans le secteur productif par le biais notamment de prescriptions dirigistes et d'une réglementation tatillonne, dont

l'effet est de restreindre considérablement l'initiative privée quelle soit d'origine externe qu'interne.

Il importe donc d'instaurer une gestion libérale de l'économie qui assure la responsabilité de tous et met fin à l'exclusion. Le CLR entend recentrer le rôle de l'Etat par une politique de restructuration du secteur économique à partir des grandes orientations suivantes :

- Promouvoir la concertation et la participation comme fondements d'une autogestion responsables du patrimoine national;
- Réduire le rôle de l'Etat-Providence en mettant en place des mesures incitatives et mobilisatrices en faveur de l'initiative privée en facilitant l'émergence d'une véritable classe d'entrepreneurs nationaux et en encourageant le partenariat
- Promouvoir un engagement de l'Etat dans l'aménagement d'un environnement économique, législatif et fiscal incitatif à une croissance durable et soutenue notamment en fixant les règles du jeu pour développer la concurrence et mobiliser l'épargne.
- Restructurer le secteur para public en privatisant une partie des entreprises d'Etat ou d'économie mixte en situation de déficit chronique;
- Diversifier les activités économiques - agriculture, secteur bois- afin de résoudre la dépendance de notre économie vis à vis des ressources “Temporaires” telles que le pétrole, l'uranium et le manganèse;
- Mener une politique active de recherche de débouchés extérieurs et la promotion d'une véritable intégration sous régionale.

La conduite d'une économie rationnelle va de pair avec l'assainissement dans la gestion des finances publiques. Le CLR demeure convaincu que les ressources dont dispose le pays peuvent permettre d'assurer le bien-être de tous, à condition d'en assurer une saine gestion et une répartition rationnelle et équitable. Le CLR s'oppose à ce que “les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres”. Le mot d'ordre du Parti est “Vivre mieux avec les moyens dont nous disposons”.

Une gestion responsable passe impérativement par l'amélioration de l'Etat. A cela doivent s'ajouter des mesures telles que :

- La réorganisation des services fiscaux en vue d'améliorer la collecte des ressources publiques;
- Le renforcement du principe de l'unicité de caisse de l'Etat qui passe par une centralisation du versement des ressources fiscales et parafiscales au Trésor public;
- La lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics.
- La lutte contre le développement du secteur informel.

Le CLR pense, en outre qu'il faille désormais trouver une véritable solution au problème épineux de la dette notamment en limitant celle-ci au financement des secteurs considérés comme véritablement prioritaires pour le développement économique et social du pays.

Chapitre V : La Réforme Libérale et la Politique Sociale et de Santé publique.

En affirmant avec détermination son intention de garantir le bonheur à tous les gabonais, le CLR indique clairement la priorité qu'il accorde aux aspects sociaux de la politique que le Parti entend initier au Gabon.

Le volet social de la Réforme Libérale est basé sur l'idée maîtresse de la répartition équitable des bénéfices de la croissance nationale entre les citoyens gabonais. Cela implique une véritable rationalisation des choix en matière d'investissements publics et budgétaires afin de dégager des ressources permettant d'initier une politique active et volontariste orientée vers des réalisations et des infrastructures sociales. Il s'agira ainsi de mettre l'accent sur les principaux axes suivants :

- Garantir les prestations sanitaires à l'ensemble de la population par une couverture rationnelle du territoire national en unités de soins fonctionnelles;
- Promouvoir une politique d'assurance maladie

- Mettre en place un système opérationnel de prestations sociales en direction notamment des couches les plus démunies.
- Renforcer les orientations en matière de protection maternelle et infantile en garantissant notamment la gratuité de la médecine préventive.
- Initier une politique de l'habitat orientée vers l'accès au logement pour les ménages à faibles revenus.
- Aménager les conditions d'accès du plus grand nombre aux bienfaits de l'électricité et de l'eau potable.
- Généraliser la pratique du sport par l'édification des infrastructures les plus diverses sur l'ensemble du territoire
- promouvoir le traitement social du chômage, particulièrement chez les jeunes;
- Assurer la réinsertion socioprofessionnelle des catégories en difficulté (jeunes délinquants, filles mères, personnes handicapées, prostituées) ;
- Garantir l'encadrement sanitaire et psychiatrique des malades mentaux;
- Assurer aux vieillards des conditions de vie décentes adaptées à leur état..

Chapitre VI : La Réforme Libérale et la Politique Culturelle et de la Communication.

De tout temps, l'être humain a toujours ressenti la nécessité de s'inventer des cadres de référence destinés à préserver son identité dans un monde aussi vaste et aussi peuplé. D'où l'importance de la culture et de la communication qui permettent à chaque être humain de se situer dans la complexité sociale qui constitue son environnement; chaque personne trouve ainsi nécessairement ses propres valeurs en s'identifiant à ses semblables et aux autres.

Pour le CLR, l'originalité d'une nation tient à sa culture en tant qu'expression de son identité. En outre, le CLR demeure convaincu que tout projet de développement a nécessairement une dimension culturelle. C'est pour quoi le CLR accorde une priorité à la mise en place d'une politique volontariste de préservation et d'enrichissement de nos cultures locales, tout en préservant leur essence, de s'épanouir en ouvrant davantage sur le reste du monde en intégrant les apports extérieurs.

A cet égard, une bonne politique de communication constitue un secteur d'épanouissement, tant interne qu'externe, du patrimoine culturel national. Il importe donc que soient développées les organes et industries à vocation culturelle (Radio, télévision, cinéma, disques, cassettes, etc...) ainsi que les participations aux grandes rencontres culturelles internationales.

Néanmoins, le CLR demeure également favorable à une exploitation judicieuse des canaux culturels traditionnels auxquels nos populations sont plus familières et plus réceptives.

Le CLR est, dans cette perspective, résolu à oeuvrer pour :

- Donner à nos cultures locales toute leur noblesse dans le développement du pays. Cela passe par le soutien à toutes initiatives allant dans le sens de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel national et de la créativité;
- réorganiser les programmes des médias en privilégiant la présentation et la diffusion des oeuvres culturelles nationales;
- faire en sorte que les cultures locales occupent une place de choix dans les manifestations publiques;
- encourager la diversification des domaines artistiques (arts plastiques, arts de la scène, musées national et provinciaux, sites historiques, oeuvres littéraires, cinéma, etc...);
- Promouvoir la coopération culturelle avec nos partenaires internationaux (renforcer le rôle joué par le Ciciba);
- améliorer la marge du budget consacré à la promotions de la culture nationale;

- procéder à une réorganisation des instruments de la communication en les plaçant sous le contrôle effectif du Conseil National de la Communication;
- Procéder à l'élaboration d'un code de la communication tout en veillant à son application effective;
- assurer une vulgarisation des moyens de communication afin de couvrir l'ensemble du territoire national.

Chapitre VII : La Réforme Libérale et la Politique de Formation et de gestion des ressources humaines.

La vision libérale défendue par le CLR place l'homme au centre de tout processus de développement des sociétés humaines. L'homme est concrètement à l'origine de toute action conduisant à la production des biens et services de toute nature. C'est ainsi que le développement de notre pays ne peut se concevoir que par la formation des femmes et hommes qui le composent.

la formation qui doit se faire suivant deux niveaux (formation initiale et formation continue), et cela tous domaines d'enseignement confondus, est considérée par le CLR comme un crédo, une condition incontournable devant permettre à chaque citoyen d'accéder à la connaissance et de participer activement au développement du Gabon.

il est vrai que notre pays occupe une position de choix en matière de scolarisation et d'alphabetisation des populations dans le continent, il n'en demeure pas moins que de nombreux problèmes subsistent comme attestent les remous que l'on peut constater dans les milieux de l'enseignement.

Ce malaise grandissant de notre système éducatif impose la remise à niveau de ce dernier. Dans cette perspective le CLR préconise une réforme fondamentale dont les grandes orientations sont les suivantes :

- Procéder à la mise en pratique des recommandations des Etats Généraux de l'Education de Décembre 1983 dont les deux grands objectifs étaient d'assainir le système scolaire actuel et introduire des innovations devant conduire progressivement à une réforme efficace du système. Parmi ces différentes et nombreuses idées, on peut retenir notamment :

• Pour l'enseignement du premier et second degré :

- La suppression en milieu urbain de la double classe (CP1 et CP2);
- La construction d'écoles et salles de classe supplémentaire dans les zones rurales;
- La formation des enseignants recrutés avec un niveau convenable;
- L'amélioration des programmes d'enseignement en laissant plus de place à la culture nationale;
- L'amélioration des conditions générales du travail des enseignants et des élèves;
- Le développement de l'enseignement technique en vue de la formation des cadres techniques moyens de capacités d'intervention autonomes;
- La promotion de l'enseignement professionnel destinés aux élèves n'ayant pas pu progresser dans la filière générale;

• Concernant l'enseignement supérieur :

Celui-ci doit nécessairement être adapté aux besoins économiques du pays. L'université doit davantage s'impliquer dans la réflexion sur le développement par une politique de formation et de gestion des ressources humaines appelés à déterminer les réorganisations sociales et la structuration économique.

Centre d'expertise et de valorisation, l'Université gabonaise doit s'orienter vers deux directions principales :

- Sur le plan intérieur, l'Université doit s'ouvrir davantage sur la société civile par le biais de la formation permanente et continue ;
- Sur le plan international l'Université gabonaise doit davantage collaborer avec ses homologues des Etats voisins avec notamment des échanges au niveau des enseignants et des étudiants.

Enfin, l'Université doit nécessairement renforcer et diversifier sa vocation de recherche scientifique et ce, en

collaboration avec les structures déjà existantes dans ce domaine (Cenarest, Cirmf).

La gestion des ressources humaines concerne également la population en activité aussi bien dans le secteur public, parapublic que privé :

- Dans le domaine public, il devient urgent de redynamiser le rôle des agents de l'administration d'Etat. Il convient de repenser le Statut Général des fonctionnaires et les statuts particuliers de chaque corps de l'Etat. L'application de certains principes-clefs tels que les concours de recrutement, les concours professionnels ou encore, le recyclage régulier des agents par des formations post-universitaires spécialisées peuvent efficacement participer à cette réforme. Le rôle des institutions telles que l'Institut des Finances, l'Ecole Nationale d'Administration ou l'Ecole Normale Supérieure dont les lauréats sont opérationnels professionnellement dès leur sortie, doit être renforcé.

D'autre part, la réforme de la Décentralisation entraînera inévitablement le problème de la création d'un corps spécifiques d'agents des collectivités locales. Cette administration publique territoriale devra nécessairement être organisée en tenant compte des spécificités et des contraintes de la vie locale.

En ce qui concerne le secteur parapublic, la situation de morosité qui le caractérise impose sa réorganisation générale qui doit aller de pair avec la réforme du système éducatif afin de mieux déterminer les besoins de formation des principaux cadres qui interviennent dans ce secteur.

Le problème du chômage constitue enfin une des grandes préoccupations du CLR. Le drame quotidien que vivent une frange importante de nos compatriotes, particulièrement les jeunes dont la tranche d'âge se situe entre 20 et 35 ans, interpelle les pouvoirs publics.

A cet égard, le CLR est favorable à la mise en place d'un certain nombre de mesures telles que :

- La sauvegarde et la promotion des entreprises à forte densité de main d'œuvre gabonaise;
 - Le renforcement du rôle assigné à l'Office National de l'Emploi;
 - La protection des agents qualifiés mis en chômage technique;
 - La revalorisation des compétences afin de placer l'homme qu'il faut à la place où il faut;
 - La reconversion des jeunes diplômés et des personnes ayant une qualification et cela, en concertation avec les opérateurs économiques, vers les secteurs d'activité jugés prioritaires.
- Chapitre VIII : La Réforme Libérale et la Souveraineté Nationale

La sauvegarde de la souveraineté de notre pays passe nécessairement par la concrétisation, dans les faits, de notre indépendance nationale et le réajustement de la coopération entretenue avec nos partenaires traditionnels et futurs.

A cet égard, et dans la perspective d'une consolidation de l'Etat de droit, la souveraineté de notre pays devra être assurée par une réorganisation et une utilisation opérationnelle de nos forces de sécurité. D'autre part, le rayonnement international de notre pays passe nécessairement par une rédefinition de notre politique étrangère qui soit mieux adaptée aux exigences internationales du moment ainsi qu'à la situation économique, financière et sociale du pays.

En ce qui concerne l'intégrité internationale du Gabon, le CLR est particulièrement attentif à la question de la perméabilité de nos frontières dont un des effets pervers est l'augmentation de l'immigration clandestine. Il importe donc d'œuvrer urgemment pour :

- Un verrouillage efficace de nos frontières qui nécessite une mobilisation permanente de la police de l'air et des frontières, de la gendarmerie nationale et de la douane gabonaise;
- L'affectation aux tâches de sécurité du territoire d'une partie importante de nos forces armées et notamment l'exploitation maximale de notre marine nationale.

Du point de vue de nos relations avec l'extérieur, il importe que nous modernisons et mobilisons notre politique en la matière, par une adaptation aux nouvelles circonstances internationales et locales.

Il s'agit essentiellement de restaurer la crédibilité de notre pays en lui donnant une orientation idéologique claire et déterminée. A cet égard et en considérant que la crise économique et sociale que traverse notre pays est due en grande partie aux relations de vassalité que nous entretenons depuis plus de trois décennies avec notre partenaire historique, la France, le CLR préconise une reconsidération profonde de nos liens avec ce

pays et principalement la révision de certaines dispositions des accords de coopération signés avec celui-ci en 1960, surtout dans le domaine de l'enseignement, du commerce, des transports, de la monnaie et de la culture. L'objectif est de rééquilibrer ces relations qui jusqu'à aujourd'hui ont un aspect largement inégal en notre défaveur et cela lorsque l'on considère les potentialités économiques, naturelles et stratégiques du Gabon.

Le CLR préconise enfin que la nouvelle orientation de notre politique étrangère se fasse selon les considérations suivantes :

- Promouvoir les initiatives d'intégration sous régionale ;
- Accentuer la coopération avec les pays qui sont en mesure d'apporter un réel savoir faire en matière de technologie. A cet égard il faudra privilégier la coopération avec les états ayant une volonté réelle d'apporter des projets concrets dans les domaines jugés prioritaires tels que la santé, l'éducation, l'aménagement du territoire, le développement rural.
- Procéder à une restructuration de nos missions diplomatiques à l'étranger en les regroupant par régions, en redimensionnant leurs moyens financiers et en améliorant la formation des cadres de ce haut corps de l'Etat.